



## SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 11 avril 2025

DELIBERATION N°2025-06

### BUDGET PRIMITIF 2025

#### Budget Annexe

Préfecture des Deux-Sèvres

Date de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 14

18 AVR. 2025

*Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1412-1 et suivants, L.1414-2, L.2221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;*

*Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'instruction comptable M 4 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

*Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;*

*Vu la délibération n° 2024-02 du 15 mars 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a pris acte du débat sur les orientations budgétaires 2024, présentées par M. le Président ;*

*Vu la délibération n°2024-05 a du 12 avril 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé les comptes de gestion du comptable arrêtés au 31 décembre 2023 relatifs au budget principal et au budget annexe ;*

*Vu la délibération n°2024-05 b du 12 avril 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 relatifs au budget principal et au budget annexe ;*

**Vu** la délibération n°2024-05 c du 12 avril 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a affecté, en section de fonctionnement du budget principal, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 de 672 854,86 € (ligne R002) pour le montant total, affecté le résultat excédentaire d'investissement cumulé du budget annexe au 31 décembre 2023 de 14 454 153,81 € à la ligne R001, et affecté, en section de fonctionnement, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 de 14 772 885,46 € (ligne R002) pour le montant total ;

**Vu** l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 12 avril 2024 ;

**Considérant que les activités relatives au déploiement du réseau FTTH sont des activités industrielles et commerciales donc assujetties à la TVA, et font l'objet d'un budget annexe ;**

**Considérant qu'il convient de reprendre l'excédent ou déficit antérieur reporté d'investissement et de fonctionnement de 2024 au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du budget annexe 2025 ;**

**Considérant qu'il appartient au Comité syndical du SMO « Deux-Sèvres Numérique » de voter le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2025 avant le 15 avril 2025 ;**

**LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

#### **ARTICLE UNIQUE**

\* de reprendre au budget annexe le résultat excédentaire d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 de 5 987 236,86 €, et l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 de 29 390 412,63 € pour le montant total,

\* d'inscrire au budget primitif 2025 du budget annexe du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », les crédits tels que répartis dans l'annexe jointe,

\* d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe, qui s'équilibre en section d'investissement à 39 761 700 € dont 329 900 € de reports et en section de fonctionnement à 37 862 500 €,

\* de voter le budget primitif 2025 du budget annexe, au niveau du chapitre.

	Recettes Fonctionnement	Dépenses Fonctionnement	Recettes Investissement	Dépenses Investissement
Mouvements réels	8 472 087,37 €	4 088 100,00 €	5 987 300,00 €	39 431 800,00 €
Excédent/Déficit reporté	29 390 412,63 €			
Mouvements d'ordre		33 774 400,00 €	33 774 400,00 €	
Reports 2024				329 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 862 500,00 €</b>	<b>37 862 500,00 €</b>	<b>39 761 700,00 €</b>	<b>39 761 700,00 €</b>

Le Président,

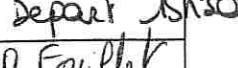
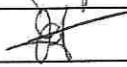
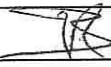


René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 11 avril 2025  
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N		Donne pouvoir à M. GINGREAU
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M. LAGOGUEE
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N	EXCUSE	
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		Pouvoir de Mme NOURISSON
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N	EXCUSE	
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	EXCUSE	
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	EXCUSE	
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		Pouvoir de Mme ROBIN Pascale
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N	EXCUSE	
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M. PERONNET Jany
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S	N	Excuse	
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESEVRES Pierre Emmanuel	T	O		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à Mme MISSIOUX

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	EXCUSE	
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté d'agglomération du nortais	GUYON François	T	O		Repart 16h
CAN – Communauté d'agglomération du nortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		Pouvoir de Mme VINATIER
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		Pouvoir de M. ATTOU 
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		Pouvoir de M. Fouillet
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		Repart 16h
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N	Excuse	
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N	EXCUSE	
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N	EXCUSE	
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			

Opération	NatAna	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Fonction	Dépense	Dépense	Recette	Recette
						Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025
D102O001 : TF : Travaux Zone FTTH BLOM	7680	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		25 000,00		
	7681	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		25 000,00		
	7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		225 000,00		
	7683	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7684	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		225 000,00		
	7686	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7687	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		125 000,00		
	7689	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7690	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		125 000,00		
	7692	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7693	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		125 000,00		
	7695	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7696	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00		
	7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		125 000,00		
D102O001 : TF : Travaux Zone FTTH BLOM						0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
D102 : TF Prises FTTH + Sites prioritaires						0,00	1 200 000,00	0,00	0,00
	7682	23	2315	Secteur 1 : Centre Travaux	2315		1 800,00		
D102O002 : Tx sites prioritaires PREBLOM						0,00	1 800,00	0,00	0,00
D102O002 : Tx sites prioritaires PREBLOM							1 800,00		
D104O001 : Raccordement final TC2 Zone BLOM	7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		210 000,00		
	7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		434 000,00		
	7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		210 000,00		
	7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		364 000,00		
	7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		372 000,00		
	7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		268 000,00		
D104O001 : Raccordement final TC2 Zone BLOM						0,00	1 855 000,00	0,00	0,00
D104 : Raccordement final TC2 (rachat des réseaux existants)						0,00	1 855 000,00	0,00	0,00
D106O001 : Promotion du RIP	7567	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		17 000,00		
	7568	21	2153	Installations à caractère spécifique	2153		60 000,00		
	7719	011	604	Achats d'études et prestations de services	604	70 000,00			
D106O001 : Promotion du RIP						70 000,00	77 000,00	0,00	0,00
D106O002 : Système d'information	7698	20	2051	Concessions et droits assimilés	2051		100 000,00		
	7719	011	604	Achats d'études et prestations de services	604	125 000,00			
D106O002 : Système d'information						125 000,00	100 000,00	0,00	0,00
D106O003 : Accompagnement Communication	7568	21	2153	Installations à caractère spécifique	2153		53 000,00		
D106O003 : Accompagnement Communication						0,00	53 000,00	0,00	0,00
D106O004 : Guichet service après vente	7704	011	6156	Maintenance	6156	75 000,00			
D106O004 : Guichet service après vente						75 000,00	0,00	0,00	0,00
D106O005 : Intervention Maintenance	7704	011	6156	Maintenance	6156	373 000,00			
D106O005 : Intervention Maintenance						373 000,00	0,00	0,00	0,00

Opération	NatAna	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Fonction	Dépense	Dépense	Recette	Recette
						Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
						Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025
D106O006 : Recettes commerciales.	7723	011	751	redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	751			3 400 000,00	
	7725	70	706	prestations de service	706			1 200 000,00	
	7726	70	706	prestations de service	706			1 500 000,00	
	7727	70	7083	Locations diverses	7083			1 400 000,00	
	8044	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	35 000,00			
	8047	011	6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences...	6518	2 936 000,00			
D106O006 : Recettes commerciales.						2 971 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00
D106O007 : Assistance à la commercialisation	7719	011	604	Achats d'études et prestations de services	604	210 000,00			
D106O007 : Assistance à la commercialisation						210 000,00			
D106 : Exploitation et maintenance du réseau						3 824 000,00	230 000,00	7 500 000,00	0,00
D109O001 : Pilotage du MPGP	7571	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		124 000,00		
	7718	67	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6711	1 100,00			
	7720	011	6226	Honoraires	6226	10 000,00			
	7832	77	7711	Délits et pénalités perçus	7711			10 000,00	
	8170	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		640 000,00		
D109O001 : Pilotage du MPGP						11 100,00	764 000,00	10 000,00	0,00
D109 : Pilotage du MPGP						11 100,00	764 000,00	10 000,00	0,00
						3 835 100,00	4 053 800,00	7 510 000,00	0,00
D116O001 : Vie de réseau - Etudes travaux	7567	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		30 376 000,00		
D116O001 : Vie de réseau - Etudes travaux						0,00	30 376 000,00	0,00	0,00
D116 : Vie de réseau - Etudes travaux						0,00	30 376 000,00	0,00	0,00
D117O001 : Vie de réseau - Raccordements	7567	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		400 000,00		
D117O001 : Vie de réseau - Raccordements						0,00	400 000,00	0,00	0,00
D117 : Vie de réseau - Raccordements						0,00	400 000,00	0,00	0,00
						0,00	30 776 000,00	0,00	0,00
						3 835 100,00	34 829 800,00	7 510 000,00	0,00
D101O001 : Accomp techn juridique financier	7571	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		2 000,00		
	7698	20	2051	Concessions et droits assimilés	2051		30 000,00		
	7702	011	6226	Honoraires	6226	19 000,00			
	7703	011	618	Divers (Abonnement...)	618	4 000,00			
	8042	011	62878	Remboursement de frais à des tiers	62878	4 000,00			
	8165	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		180 000,00		
D101O001 : Accomp techn juridique financier						27 000,00	212 000,00	0,00	0,00
D101 : Accompagnement technique, juridique et financier						27 000,00	212 000,00	0,00	0,00
D110O001 : OWF Plans et informations	7698	20	2051	Concessions et droits assimilés	2051		1 340 000,00		
	7718	67	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6711	20 000,00			
	8044	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs		3 400,00			
	7832	77	7711	Délits et pénalités perçus	7711			20 000,00	
D110O001 : OWF Plans et informations						23 400,00	1 340 000,00	20 000,00	0,00
D110 : OWF Plans et informations préalables						23 400,00	1 340 000,00	20 000,00	0,00
D111O001 : Gestion patrimoniale locative	7708	011	6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	6137	100 000,00			
	8166	70	7083	Locations diverses	7083			18 000,00	
D111O001 : Gestion patrimoniale locative						100 000,00	0,00	18 000,00	0,00
D111 : Gestion patrimoniale et charges locatives						100 000,00	0,00	18 000,00	0,00
D112O001 : Administration générale	7705	011	7588	Autres produits divers de gestion courante	7588			1 000,00	

Opération	Nat	Ana	Chap.	Article	Libellé Article	Fonction	Dépense		Recette	
							Fonctionnement		Investissement	
							Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025	Propositions BP 2025
	7709	011	6061		Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	6061	50 000,00			
	7711	011	6233		Foires et expositions	6233	5 000,00			
	7712	011	6236		Catalogues et imprimés	6236	10 000,00			
	7713	011	6237		Publications	6237	5 000,00			
	7714	011	6257		Réceptions	6257	10 000,00			
	7716	011	6162		Primes d'assurances obligatoire dommage construction	6162	16 000,00			
	7941	011	611		Sous-traitance générale	611	5 000,00			
	8043	011	63513		Autres impôts locaux	63513	1 600,00			
D1120001 : Administration générale							102 600,00	0,00	1 000,00	0,00
D112 : Administration générale							102 600,00	0,00	1 000,00	0,00
D1130001 : Travaux pour les communes	7567	23	2315		Installations, matériel et outillage techniques	2315		250 000,00		
D1130001 : Travaux pour les communes							0,00	250 000,00	0,00	0,00
D113 : Travaux pour les communes							0,00	250 000,00	0,00	0,00
D1140001 : Amortissements	7751	042	6811		Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	6811	2 850 000,00			
	7752	40	28031		Amortissements des frais d'études					420 000,00
	7756	040	28153		Amortissements des installations à caractère spécifique	28153				2 430 000,00
D1140001 : Amortissements							2 850 000,00	0,00	0,00	2 850 000,00
D1140002 : Résultats reportés.	6000	001	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001				5 987 236,86
	7833	002	002		Résultat de fonctionnement reporté	002				29 390 412,63
	7921	13	1318		Autres subventions d'équipement	1318				63,14
	7922	77	778		Autres produits exceptionnels	778				87,37
D1140002 : Résultats reportés.							0,00	0,00	29 390 500,00	5 987 300,00
D114004 : Virement de section à section	7834	021	021		Virement de la section de fonctionnement	021				30 001 400,00
	7836	023	023		Virement à la section d'investissement	023	30 001 400,00			
D114004 : Virement de section à section							30 001 400,00	0,00	0,00	30 001 400,00
D114006 : Dépenses imprévues	8367	020	020		Dépenses imprévues	020		2 800 000,00		
D114006 : Dépenses imprévues							0,00	2 800 000,00	0,00	0,00
D114 : Gestion financière							32 851 400,00	2 800 000,00	29 390 500,00	38 838 700,00
D115001 : Produits de cessions des sites	8058	77	775		Produits des cessions d'éléments d'actif	775				923 000,00
D115001 : Produits de cessions des sites							0,00	0,00	923 000,00	0,00
D115002 : Opérations d'ordre des cession	7568	040	2153		Installations à caractère spécifique	2153				923 000,00,00
	8060	042	675		Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	675	923 000,00			
D115002 : Opérations d'ordre des cession							923 000,00	0,00	923 000,00	923 000,00
							923 000,00	0,00	923 000,00	923 000,00
							34 027 400,00	4 602 000,00	30 352 500,00	39 761 700,00
							34 027 400,00	4 602 000,00	30 352 500,00	39 761 700,00
							37 862 500,00	39 431 800,00	37 862 500,00	39 761 700,00
								329 900,00		
								39 761 700,00		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET  
20007219700029

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
Départements/Ets Public Local/Ets Public Santé SMO  
Deux-Sèvres Numérique

POSTE COMPTABLE DE : Chef du SGC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

*préfecture des Deux-Sèvres*

*18 AVR. 2025*

Budget primitif

BUDGET : SMO DSN Budget annexe (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	37 862 500,00	8 472 087,37
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 29 390 412,63
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	37 862 500,00	37 862 500,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	39 431 800,00	33 774 463,14
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	329 900,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 987 236,86
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	39 761 700,00	39 761 700,00

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	77 624 200,00	77 624 200,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 235 900,00	0,00	1 092 600,00	1 092 600,00	1 092 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500 000,00	0,00	2 936 000,00	2 936 000,00	2 936 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 735 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 028 600,00</b>	<b>4 028 600,00</b>	<b>4 028 600,00</b>
66	Charges financières	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	551 100,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 702 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 088 100,00</b>	<b>4 088 100,00</b>	<b>4 088 100,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	22 096 100,00		30 001 400,00	30 001 400,00	30 001 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 300 000,00		3 773 000,00	3 773 000,00	3 773 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>24 396 100,00</b>		<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 098 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 862 500,00</b>	<b>37 862 500,00</b>	<b>37 862 500,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>37 862 500,00</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 319 000,00	0,00	4 118 000,00	4 118 000,00	4 118 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 301 000,00	0,00	3 401 000,00	3 401 000,00	3 401 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 519 000,00</b>	<b>7 519 000,00</b>	<b>7 519 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 034,11	0,00	953 087,37	953 087,37	953 087,37
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 680 034,11</b>	<b>0,00</b>	<b>8 472 087,37</b>	<b>8 472 087,37</b>	<b>8 472 087,37</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 680 034,11</b>	<b>0,00</b>	<b>8 472 087,37</b>	<b>8 472 087,37</b>	<b>8 472 087,37</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>29 390 412,63</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>37 862 500,00</b>

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	33 774 400,00
--	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 125 098,76	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00
21	Immobilisations corporelles	123 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 611 200,00	329 900,00	35 048 800,00	35 048 800,00	35 378 700,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>18 859 298,76</b>	<b>329 900,00</b>	<b>36 631 800,00</b>	<b>36 631 800,00</b>	<b>36 961 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>5</sup> (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>6</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 050 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>35 909 298,76</b>	<b>329 900,00</b>	<b>39 431 800,00</b>	<b>39 431 800,00</b>	<b>39 761 700,00</b>
040	Opérat <sup>6</sup> ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>35 909 298,76</b>	<b>329 900,00</b>	<b>39 431 800,00</b>	<b>39 431 800,00</b>	<b>39 761 700,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 39 761 700,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	63,14	63,14	63,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63,14</b>	<b>63,14</b>	<b>63,14</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>5</sup> (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>6</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	12 500 000,00	0,00	63,14	63,14	63,14
021 Virement de la section d'exploitation (4)	22 096 100,00		30 001 400,00	30 001 400,00	30 001 400,00
040 Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 300 000,00		3 773 000,00	3 773 000,00	3 773 000,00
041 Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>24 396 100,00</b>		<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 896 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 774 463,14</b>	<b>33 774 463,14</b>	<b>33 774 463,14</b>
+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>					<b>5 987 236,86</b>
=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>39 761 700,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	33 774 400,00
---	---------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

## 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 092 600,00		1 092 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 936 000,00		2 936 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	59 500,00	923 000,00	982 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 850 000,00	2 850 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		30 001 400,00	30 001 400,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>4 088 100,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>37 862 500,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>37 862 500,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 470 000,00	0,00	1 470 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	113 000,00	0,00	113 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	35 378 700,00	0,00	35 378 700,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 800 000,00		2 800 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>39 761 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 761 700,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>39 761 700,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2

## 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 118 000,00		4 118 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 401 000,00		3 401 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	953 087,37	0,00	953 087,37
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>8 472 087,37</b>	<b>0,00</b>	<b>8 472 087,37</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>29 390 412,63</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>37 862 500,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	63,14	0,00	63,14
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	923 000,00	923 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 850 000,00	2 850 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		30 001 400,00	30 001 400,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>63,14</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 463,14</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>5 987 236,86</b>
--	---------------------

=

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>- 0,00</b>
------------------------------------	---------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>39 761 700,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>1 235 900,00</b>	<b>1 092 600,00</b>	<b>1 092 600,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	400 000,00	405 000,00	405 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	80 000,00	50 000,00	50 000,00
611	Sous-traitance générale	50 000,00	5 000,00	5 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6156	Maintenance	445 000,00	448 000,00	448 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct <sup>o</sup>	16 500,00	16 000,00	16 000,00
618	Divers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	84 800,00	29 000,00	29 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 600,00	1 600,00	1 600,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
014	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>500 000,00</b>	<b>2 936 000,00</b>	<b>2 936 000,00</b>
6518	Autres	500 000,00	2 936 000,00	2 936 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 735 900,00</b>	<b>4 028 600,00</b>	<b>4 028 600,00</b>
66	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>415 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	65 000,00	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>551 100,00</b>	<b>59 500,00</b>	<b>59 500,00</b>
6711	Pénalités de retard sur marchés	51 100,00	21 100,00	21 100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500 000,00	38 400,00	38 400,00
68	<b>Dotations aux provisions et dépréciat<sup>o</sup> (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
69	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
022	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>2 702 000,00</b>	<b>4 088 100,00</b>	<b>4 088 100,00</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>22 096 100,00</b>	<b>30 001 400,00</b>	<b>30 001 400,00</b>
042	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>2 300 000,00</b>	<b>3 773 000,00</b>	<b>3 773 000,00</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	923 000,00	923 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 300 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 396 100,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
043	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>24 396 100,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>27 098 100,00</b>	<b>37 862 500,00</b>	<b>37 862 500,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>37 862 500,00</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	80 493,59
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	80 493,59
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 319 000,00	4 118 000,00	4 118 000,00
706	Prestations de services	1 249 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
7083	Locations diverses	1 070 000,00	1 418 000,00	1 418 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 301 000,00	3 401 000,00	3 401 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 300 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
7588	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 620 000,00	7 519 000,00	7 519 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	60 034,11	953 087,37	953 087,37
7711	Débits et pénalités perçus	60 000,00	30 000,00	30 000,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	923 000,00	923 000,00
778	Autres produits exceptionnels	34,11	87,37	87,37
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 680 034,11	8 472 087,37	8 472 087,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 680 034,11	8 472 087,37	8 472 087,37

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	29 390 412,63
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	37 862 500,00
--	---------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures, des marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 125 098,76	1 470 000,00	1 470 000,00
2031	Frais d'études	98,76	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 125 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	123 000,00	113 000,00	113 000,00
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	113 000,00	113 000,00	113 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	17 611 200,00	35 048 800,00	35 048 800,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	17 611 200,00	35 048 800,00	35 048 800,00
Total des dépenses d'équipement		18 859 298,76	36 631 800,00	36 631 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 000 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 050 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
Total des dépenses financières		17 050 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		35 909 298,76	39 431 800,00	39 431 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		35 909 298,76	39 431 800,00	39 431 800,00
+				
		RESTES A REALISER N-1 (10)	329 900,00	
+				
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00	
=				
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 761 700,00	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>63,14</b>	<b>63,14</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
13181	de la collectivité de rattachement	0,00	63,14	63,14
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>63,14</b>	<b>63,14</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	2 500 000,00	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>12 500 000,00</b>	<b>63,14</b>	<b>63,14</b>
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>22 096 100,00</b>	<b>30 001 400,00</b>	<b>30 001 400,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>2 300 000,00</b>	<b>3 773 000,00</b>	<b>3 773 000,00</b>
2153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	0,00	923 000,00	923 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	420 000,00	420 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	250 000,00	0,00	0,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	2 050 000,00	2 430 000,00	2 430 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>24 396 100,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 396 100,00</b>	<b>33 774 400,00</b>	<b>33 774 400,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>36 896 100,00</b>	<b>33 774 463,14</b>	<b>33 774 463,14</b>
+				
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)</b>				<b>5 987 236,86</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>39 761 700,00</b>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE					A1.1
A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
51928 Autres avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A.1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de remboursement (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		
													Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00							
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)								0,00							
1641 Emprunts en euros (total)								0,00							
1643 Emprunts en devises (total)								0,00							
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)								0,00							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								0,00							
1675 Dettes différentes aux marchés de partenariat (total)								0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)								0,00							
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)								0,00							
1681 Autres emprunts (total)								0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								0,00							
1687 Autres dettes (total)								0,00							
Total général								0,00							

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : *F* : fixe ; *V* : variable simple ; *C* : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : *A* : annuelle, *M* : mensuelle, *B* : bimestrielle, *S* : semestrielle, *T* : trimestrielle, *X* : autre.
- (7) Indiquer *C* pour amortissement constant, *P* pour amortissement progressif, *F* pour *in fine*, *X* pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBl015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.2

#### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N								
			Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (13)	Index (13)	Capital
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00	0,00					0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00	0,00					0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00					0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00					0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de ligne sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00					0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00					0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00	0,00				0,00	0,00
1675 Dettes différentes aux marchés de partenariat (total)		0,00					0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00					0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00	0,00				0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00	0,00				0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00					0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00					0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/BC/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

**SMO Deux-Sèvres Numérique - SMO DSN Budget annexe - BP - 2025**

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régulés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A.1.3

#### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvert-ure éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de sortie du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 765.

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
A1.4

#### A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier</b>						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swap)</b>						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>						
Nombre de produits					0	
% de l'encours					0,00	
Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								IV	A1.5
A1.5 – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)								IV – ANNEXES	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (1)								IV – ANNEXES		Primes éventuelles		
	Emprunt couvert	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Péodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>0,00</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE						IV
						A1.5

#### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé (5)	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	Avant opération (Après opération de couverture)
Taux fixe (total)				Charges c/668 0,00	Produits c/768 0,00	
Taux variable simple (total)					0,00	
Taux complexe (total) (2)				0,00	0,00	
<b>Total</b>				0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/BC/10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	04/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels bureautiques, concessions Cpte 2051	2	04/12/2020
L	Logiciels métiers Cpte 2051	4	04/12/2020
L	Système d'information lié au développement et à la commercialisation du réseau Cpte 2051	10	04/12/2020
L	Frais d'études Cpte 2031	3	04/12/2020
L	Frais d'insertion Cpte 2033	3	04/12/2020
L	Installations à caractère spécifique: -Génie Civil -Fibre optique Bâtiments légers, abris Cpte 2153	25	04/12/2020
L	Matériel de transport (véhicules) Cpte 2182	5	04/12/2020
L	Matériel de bureau Cpte 2183	5	04/12/2020
L	Matériel informatique Cpte 2183	4	04/12/2020
L	Mobilier Cpte 2184	10	04/12/2020
L	Biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC	0	04/12/2020

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations						

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

### A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	5 987 236,86	5 987 236,86
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-329 900,00	-329 900,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	5 657 336,86	5 657 336,86

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	5 657 336,86	5 657 336,86
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	5 657 336,86	5 657 336,86

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 800 000,00	2 800 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	32 851 400,00	32 851 400,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	30 051 400,00	30 051 400,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>I</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat <sup>s</sup> afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 800 000,00	2 800 000,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>32 851 400,00</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>32 851 400,00</b>	<b>32 851 400,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	420 000,00	420 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	2 430 000,00	2 430 000,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	30 001 400,00	30 001 400,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>							<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

#### A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations communes (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS**

**EMPRUNTS GARANTIS PAR LA RÉGIE**

**IV**

**B1.1**

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA RÉGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								(3)	(4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00							0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00							0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00							0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>							<b>0,00</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II 0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

#### **B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES									IV																																																																																						
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS									B1.5																																																																																						
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT																																																																																															
<b>Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)</b>																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé du contrat</th> <th rowspan="2">Année de signature du marché</th> <th rowspan="2">Organismes cocontractants</th> <th rowspan="2">Nature des prestations prévues par le marché</th> <th rowspan="2">Durée du marché (en mois)</th> <th rowspan="2">Date fin de marché</th> <th rowspan="2">Date mise en service</th> <th>Montant total prévu au titre du marché (TTC)</th> <th>Annuité versée sur l'exercice totale (4)</th> <th>Part investissement</th> <th>Part fonctionnement</th> <th>Part financement</th> <th>TOTAL I + II + III</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>Part</th> <th>Dont part nette (5)</th> <th>Part II</th> <th>Part III</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10"><b>Marchés de partenariat (1)</b></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10"><b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table> </td></tr> </tbody> </table> </td></tr> </tbody> </table>	Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice totale (4)	Part investissement	Part fonctionnement	Part financement	TOTAL I + II + III			Part	Dont part nette (5)	Part II	Part III	<b>Marchés de partenariat (1)</b>												<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10"><b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table> </td></tr> </tbody> </table>										SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>											<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>										SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Libellé du contrat								Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice totale (4)	Part investissement	Part fonctionnement	Part financement	TOTAL I + II + III																																																																												
			Part	Dont part nette (5)	Part II	Part III																																																																																									
<b>Marchés de partenariat (1)</b>																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10"><b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table> </td></tr> </tbody> </table>										SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>											<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>										SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																
SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																					
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SOUS-TOTAL</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> <th>0,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>										SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																
SOUS-TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																					
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																					

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS							B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							

## B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Péodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS							B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS							

## B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D104E03 AP2018 Raccordement final TC2	15 200 000,00	1 800 000,00	17 000 000,00	14 455 721,00	1 858 000,00	686 279,00
D105E03 AP2018 Sites prioritaires : Travaux (TC3)	3 800 000,00	-1 800 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
D102E01 AP2018 Zone FTTH + Sites prioritaires	60 000 000,00	0,00	60 000 000,00	46 880 318,58	1 201 800,00	11 917 881,42

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

#### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**IV**

**C1.1**

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)			EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITÉS (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques • quotité de temps de travail • période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV C1.1
---	------------

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>				0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

NT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1<sup>e</sup> : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-24-1<sup>e</sup> : Contrat pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six mois.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifiée par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4 pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6<sup>e</sup> : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent, peut-être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire, par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplir avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-12 : Mandataires particuliers : recrutement, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 : Collaborateurs de cabinet.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT</b> <b>EMPLOYE PAR LA REGIE</b>			<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 4 avril 2025

Présenté par le Président,

A Niort, le 11 avril 2025

Délibéré par le Comité Syndical réuni

A Niort, le 11 avril 2025

Les délégués du Comité Syndical : cf liste d'émarginement jointe

Le Président



René BAURUEL

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
et de la publication le

18 AVR. 2025

18 AVR. 2025

A Niort, le

24 AVR. 2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président



René BAURUEL